Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Publié le 12-10-2022
ID : 039-223900010-20221011-ARR_2022_1085-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1085_AL_RD159_COURBOUZON
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD LONS

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la demande en date du 4 Octobre 2022 par laquelle M. SECRETANT Jean-Luc de la Société LUCYL, domicilié 979 Route de Beauregard 39570 COURBOUZON, représenté par Alban VUILLEMEY Géomètre expert, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 159 au droit de la parcelle cadastrée AC 155, située au 979 Route de Beauregard- Commune de COURBOUZON en agglomération,

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,

VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,

VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de LONS-LE-SAUNIER du Conseil Départemental du Jura,

VU l'état des lieux,

VU la consultation du Maire en date du 6 Octobre 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 23 Juin 2022, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points n° A à n° C figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain.
En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Publié le 12-10-2022
ID : 039-223900010-20221011-ARR_2022_1085-AR

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de LONS-LE-SAUNIER à l'adresse suivante : 45 Route de Chilly 39570 MESSIA SUR SORNE

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 6 Octobre 2022
Visa, signature et cachet

Bon pour accord

MAIRIE DE COURBOUZON
JURA

Signature de l'arrêté par le département

Diffusion : SECRETANT pour attribution
Alban VUILLEMEY pour information
La commune de COURBOUZON pour informations
L'ARD pour classement

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Publié le 12-10-2022
ID : 039-223900010-20221011-ARR_2022_1085-AR

Dossier 22156

COMMUNE DE COURBOUZON

Route de Beauregard

ALIGNEMENT R.D.n°117 // AC 155

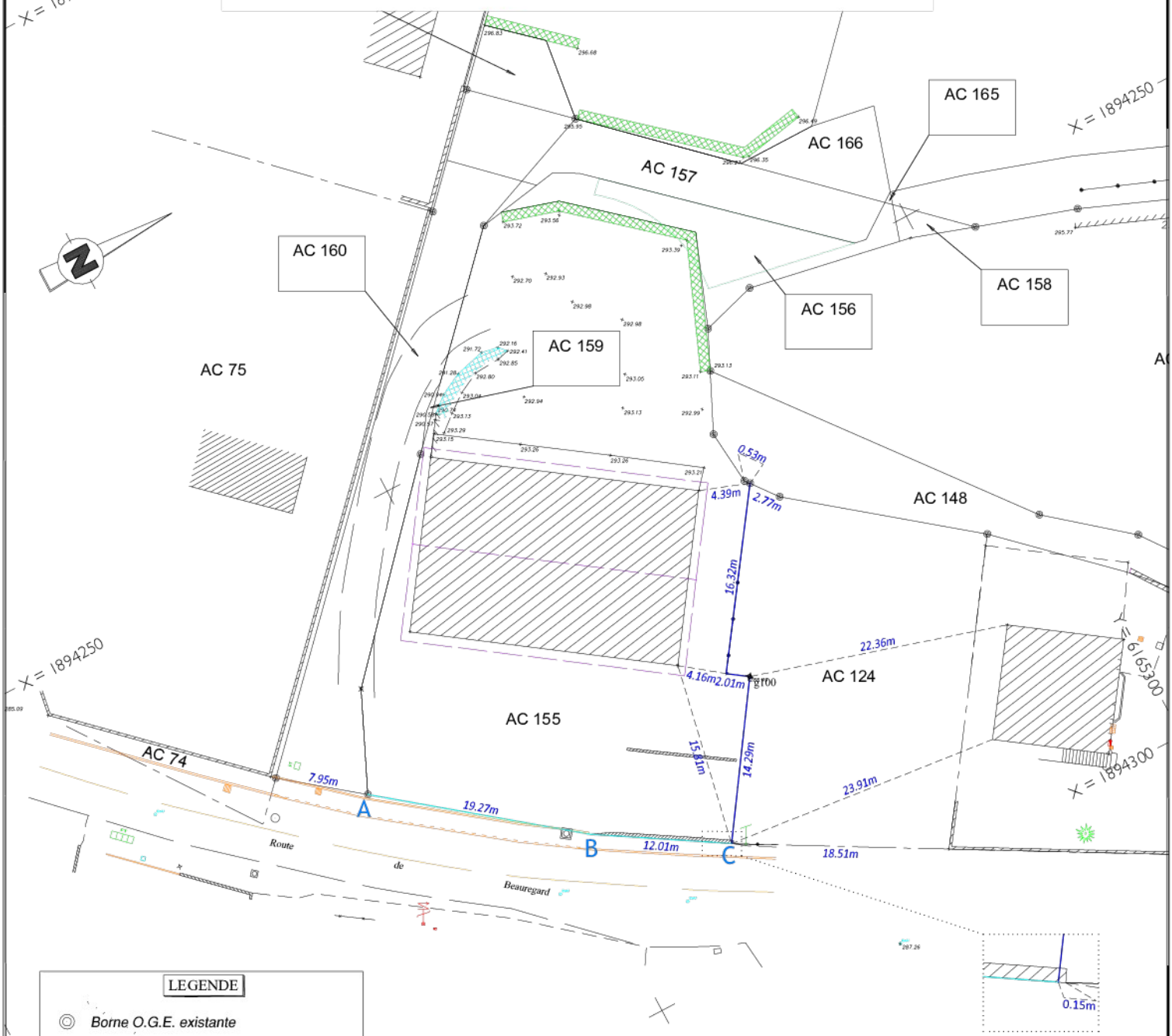

LEGENDE

- *Borne O.G.E. existante*
- *Tige de fer*
- C.c. *Contenance cadastrale*
- *Application cadastrale*
- *Limite bornée le 23/06/2022*
- *Alignement défini le 23/06/2022*

Echelle 1/500

ALBAN VUILLEMEY
Géomètre - Expert
N° d'inscription : 06136
1 place de Verdun
39000 Lons-Le-Saunier
Tél. 03 84 24 18 40

Planimétrie rattachée au système RGF93 CC47 (GPS réseau Orphéon)

Plan dressé le 21 juillet 2022 par Alban VUILLEMEY Géomètre-Expert

1 Place de Verdun - 39000 LONS-LE-SAUNIER

Tel : 03.84.24.18.40 - alban.vuillemey@geometre-expert.fr